



Charte du conseiller jeune

Cette charte fixe les règles que le conseiller s'engage à respecter durant toute la durée de son mandat.

Les devoirs :

Le conseiller représente la population de moins de 18 ans de Lesches.

Il s'engage à :

- Assister aux réunions (plénières et de travail)
- Etre porteur de projets et s'investir dans les projets du conseil des jeunes
- Améliorer le quotidien des jeunes de la commune
- Informer les jeunes de la commune des actions du conseil des jeunes
- Etablir un lien entre les générations de la commune
- Favoriser la citoyenneté et l'expression des personnes
- S'informer des besoins des jeunes de la commune
- Etre respectueux et communiquer avec les membres du conseil des jeunes
- Etre le représentant des jeunes auprès des élus municipaux.

Les droits :

Les conseillers sont égaux et ont les mêmes droits.

Le conseiller a le droit de :

- Proposer des projets ou actions
- Organiser des manifestations culturelles, de loisirs, des expositions ou des fêtes
- d'exprimer ses opinions
- de s'impliquer dans des actions locales
- D'améliorer le quotidien des jeunes de la commune
- D'aborder des problèmes de société
- Donner aux jeunes la possibilité de participer à la vie citoyenne en faisant part de leurs idées.

Nom prénom du conseiller :

Date :

Signature :